



Le 10 décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

LANGUES OFFICIELLES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

M. Melanson

CORONAVIRUS

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

M. Melanson

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

RECRUTEMENT

M. K. Arseneau

L'hon. M^{me} Johnson

HORAIRE DE LA CHAMBRE

M. K. Arseneau

L'hon. M. Savoie

L'hon. M. Savoie

L'hon. M. Savoie

CANNABIS NB

M. Austin

L'hon. M. Steeves

PRIX DE L'ESSENCE

M^{me} Conroy

L'hon. M. Holland

CORONAVIRUS

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

[Original]

LANGUES OFFICIELLES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick a une histoire qui compte beaucoup de richesses. Que ce soit la communauté francophone ou la communauté anglophone, ou que ce soit les communautés des Premières Nations... Maintenant, il y a aussi les nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick. Les gens du Nouveau-Brunswick se respectent les uns les autres. Les gens du Nouveau-Brunswick ont des valeurs et aspirent toujours à faire mieux. Ils veulent réussir davantage au Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, la diversité que nous avons au Nouveau-Brunswick, c'est une de nos plus grandes richesses. Ce sont de grandes richesses qu'aimeraient bien avoir d'autres sociétés et d'autres provinces.

Hier, le premier ministre a dit que l'utilisation de la deuxième langue — dans ce cas-ci, c'était le français — était un jeu. Le premier ministre peut-il tout d'abord corriger ce qu'il a voulu dire hier et ensuite s'excuser?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, moi aussi, je suis fier de la diversité dans la province. En fait, il n'y a rien à rectifier. Le chef de l'opposition est libre, comme tout autre député, d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles, voire n'importe quelle autre langue. J'encourage les gens à le faire. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, dans mon préambule, j'ai bel et bien mentionné que le respect mutuel est l'une des plus grandes valeurs au Nouveau-Brunswick, mais c'est une valeur personnelle. Nous avons tous appris à nous respecter les uns les autres.

Hier et aujourd'hui, le premier ministre a parlé pendant environ cinq ou six secondes sans même reconnaître qu'il avait fait une erreur. Il ne reconnaît même pas que, en disant que parler dans la deuxième langue... Dans mon cas, je me suis exprimé en français pour communiquer avec tous les gens du Nouveau-Brunswick. Je parle en français pour les francophones.

[Original]

Je parle en français pour les francophones.

[Traduction]

Je parle en anglais quand je m'adresse aux anglophones et à tout le monde. Aujourd'hui, le premier ministre ne reconnaît même pas son erreur. Auriez-vous l'obligeance de prendre la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

parole, Monsieur le premier ministre? Premièrement, reconnaissez que le respect de l'autre est une valeur. Deuxièmement, vous avez fait une erreur, vous avez fait quelque chose de mal et vous devriez vous en excuser.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suis absolument convaincu que le respect mutuel est une valeur qu'il faut préserver. Avoir des discussions franches dans n'importe quelle langue est une valeur et nous pouvons procéder ainsi dans notre province, ce qui n'est pas le cas dans de nombreuses provinces du pays.

Il est malheureux que le chef de l'opposition ou toute autre personne à la Chambre cherche à faire tout un plat de ce que j'ai dit hier. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Merci.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'ai côtoyé de nombreux premiers ministres différents et ma collaboration avec ces derniers a été excellente. Être premier ministre de la province comporte de nombreuses responsabilités. En fait, le premier ministre a probablement plus de responsabilités que toute autre personne dans la province. Il faut être prêt à en assumer les responsabilités et à les prendre au sérieux.

De plus, lorsque le premier ministre commet une erreur, il doit le reconnaître. C'est la nature humaine, et les gens respecteront d'autant plus le fait que le premier ministre ait reconnu son erreur et qu'il s'en soit alors excusé. Encore une fois, le premier ministre ne la reconnaît même pas. Lorsqu'il est mis au pied du mur, lorsque des questions lui sont posées et lorsque des gens ne pensent pas comme lui ou n'ont peut-être pas les mêmes valeurs que lui, il s'emporte. Monsieur le premier ministre, auriez-vous l'obligeance de prendre la parole pour présenter vos excuses?

[Original]

C'est tout.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que la discussion est très calme, méthodique et directe. Malheureusement, il n'y a rien à discuter ici, car il n'y a pas d'enjeux à discuter à part les points politiques que le chef de l'opposition espère marquer en soulevant un problème qui ne se pose pas. Je vais m'en tenir là. Merci, Monsieur le président.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, c'est réellement difficile de comprendre la réaction, le raisonnement et les arguments du premier ministre à l'appui de ce qu'il dit ou même de ce qu'il ne dit pas. Comme vous le savez, nous sommes une province officiellement bilingue avec des valeurs et des droits. Peu importe qui nous sommes au Nouveau-Brunswick, je pense que nous reconnaissons qui nous sommes au Nouveau-Brunswick. Vouloir insinuer que les parlementaires utilisent une deuxième langue pour faire de la petite politique, c'est aberrant. C'est incompréhensible, Monsieur le président. Monsieur le premier ministre, pourquoi ne pas simplement reconnaître une erreur de votre part et dire à la population du Nouveau-Brunswick : Je m'excuse?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je n'ai plus rien à ajouter à la présente discussion. Merci.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président...

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, je vous prie.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président...

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, des deux côtés.

[Original]

CORONAVIRUS

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je vais m'arrêter là.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Est-ce que... De toute évidence, nous n'allons pas aboutir à grand-chose avec ce premier ministre, et c'est malheureux ; c'est simplement malheureux, car cela indique un manque réel de respect envers toute la population du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Il est regrettable que le premier ministre ne reconnaisse même pas certaines de ses erreurs. Si je fais des erreurs, je les reconnais. Je pense que nous le faisons tous, mais le premier ministre ne le fait jamais. En tout cas...

Par votre intermédiaire, Monsieur le président, je souligne au premier ministre que, hier, nous avons débattu une motion voulant qu'une enquête indépendante soit menée pour que soient réalisées des améliorations en vue de toute pandémie éventuelle. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons tous voté pour la motion. Le gouvernement a refusé d'examiner véritablement la situation en détail, afin de déterminer les possibilités d'améliorations, au cas où une autre pandémie surviendrait. Monsieur le premier ministre, pourquoi avez-vous voté contre la motion?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, à mon avis, il convient de faire des comparaisons avec des situations d'urgence antérieures dans notre province. Je me rappelle qu'une tempête de verglas a frappé notre province. C'était probablement à l'époque où le chef de l'opposition faisait partie du gouvernement. La tempête a eu lieu dans le nord-est de la province et elle a été très traumatisante. Savez-vous une chose que son gouvernement n'a pas faite? Il n'a pas mené d'évaluation sur la tempête de verglas pendant que celle-ci était en cours. Il s'est occupé des préoccupations et des problèmes immédiats des gens, puis une évaluation a ensuite été faite.

De plus, Monsieur le président, je me rappelle les inondations que nous avons connues dans notre province. Savez-vous ce que nous n'avons pas fait? Nous n'avons pas arrêté de sauver des gens de leur domicile ni de les aider à en sortir leurs effets personnels pour mener une évaluation et demander : Procédons-nous de la bonne façon? En fait, nous nous sommes mis à la tâche.

Savez-vous ce qu'il faut donc faire en pleine pandémie? Il faut véritablement s'occuper des gens, gérer la pandémie et lutter contre celle-ci. Il est regrettable que le chef de l'opposition n'arrive à comprendre ni ce fait ni la façon dont les évaluations sont habituellement effectuées en réalité. Merci, Monsieur le président.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, manifestement, soit le premier ministre n'a pas lu la motion, soit il n'a pas saisi ni lu les renseignements fournis, car, Monsieur le premier ministre, la motion ne demande pas qu'une enquête soit menée immédiatement. J'ai employé une formulation non restrictive, car je comprends véritablement — et, en fait, je l'ai dit hier — que nous devrions attendre la levée des mesures d'urgence. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Il n'est pas question de mener une chasse aux sorcières. Je ne sais pas pourquoi la demande vous met si mal à l'aise. Ce n'est pas l'objectif. Nous voulons simplement veiller à souligner ce qui a été bien fait, car de nombreuses choses ont bien été faites, mais il y a peut-être d'autres mesures qui auraient dû être prises. Malheureusement, il y aura d'autres pandémies. Le monde se fait de plus en plus petit. Nous essayons simplement de faire en sorte qu'une enquête indépendante soit menée pour examiner la situation et pour déterminer les possibilités d'amélioration dans l'avenir, pour les gouvernements futurs et pour les réponses éventuelles. Pourquoi ne pouvez-vous pas appuyer la mesure, Monsieur le premier ministre?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, des analyses des pratiques exemplaires et du rendement sont effectuées quotidiennement au sein du gouvernement. Il ne faut pas se servir de la question, ici à l'Assemblée législative, pour présenter un spectacle à des fins politiques pendant que nous traversons une pandémie, et je souligne que c'est ce dont il s'agit. Appelons les choses par leur nom. Le tout se limite à cela. Il s'agit d'un spectacle présenté à des fins politiques, en pleine pandémie, pour faire du bruit, surtout à l'heure actuelle, pendant la quatrième vague.

Monsieur le président, comme pour toute pratique et pour plus de mesures que jamais, nous analysons les services fournis par le gouvernement afin de déterminer comment nous pouvons les améliorer et nous prenons des décisions importantes. Je sais que c'est une idée qui n'interpelle ni le chef de l'opposition ni son équipe, mais il s'agit d'une conversation nécessaire pour veiller à ce que nous utilisions judicieusement l'argent des contribuables et à ce que nous réalisions des progrès constants. Cela doit être un mode de vie — pas une idée qu'il faut constamment remettre en question, mais bien un mode de vie — afin que les décisions axées sur l'avenir ne cessent de s'améliorer. Merci.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, hier, le ministre de la Justice a bel et bien pris la parole au sujet de la motion et il semblait assez favorable à l'idée d'aller de l'avant. Encore une fois, je n'ai pas indiqué d'échéancier précis dans la motion, car — vous avez raison —, à l'heure actuelle, nous devons continuer à gérer la pandémie.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Par contre, la réalité, c'est que, avant le 30 juillet, il y a eu 2 365 cas de COVID-19 au Nouveau-Brunswick. N'est-ce pas? Depuis le 1^{er} août, il y a eu 6 858 cas. Avant le 1^{er} août, 46 personnes sont décédées, et depuis ce jour, 92 personnes sont décédées. Nous essayons simplement de comprendre. Nous n'essayons pas de faire de politicaille. Vous êtes libre d'en faire si vous le voulez.

Toutefois, une enquête indépendante est la mesure qui s'impose. Toute personne qui comprend comment les choses devraient être faites vous dira qu'il s'agit de la mesure qui s'impose. Il devrait y avoir consentement unanime. S'il vous plaît, appuyez un examen indépendant.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Eh bien, il est intéressant de constater que le chef de l'opposition était présent à la table et participait au comité du Cabinet sur la COVID-19 pour toutes les décisions prises en août. Il savait ce qui se passait. Il était au courant des décisions, lesquelles ont été prises par consensus, et c'est la façon dont fonctionne le Cabinet. Il a décidé, pour des raisons politiques, de partir, en colère, de quitter la réunion et de quitter le comité du Cabinet sur la COVID-19 afin de pouvoir rester là et se servir de la pandémie pour s'attaquer de façon irresponsable aux personnes qui essayent d'agir dans l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne mes observations sur l'analyse, bien sûr, il faut faire une analyse. Toutefois, au beau milieu d'un incendie, il ne faut pas dire aux pompiers d'arrêter de lutter contre celui-ci pour aller se regarder le nombril et vérifier si le boyau permet d'acheminer suffisamment d'eau. Il n'est pas non plus nécessaire d'engager une personne indépendante pour mener un examen, car nous avons de bonnes personnes au sein du gouvernement. Je fais confiance au personnel du gouvernement, et il peut faire le travail.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, je pense que les parlementaires du côté du gouvernement — pas tous, mais quelques-uns — pensent que nous participons à un combat de boxe dans un ring. Ils veulent simplement continuer à lancer des attaques, à lancer des attaques et à lancer encore des attaques.

Écoutez, la pandémie touche le monde entier, et votre ton ce matin, Monsieur le ministre, est malheureusement différent de celui que vous aviez hier. Sérieusement, il s'agit d'une pandémie au cours de laquelle 138 personnes ont perdu la vie. Nous ne pointons personne du doigt. Nous voulons simplement obtenir un portrait global des bonnes mesures prises, des mesures qui auraient peut-être dû être prises et de la façon dont le tout peut être amélioré.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Pourquoi les gens d'en face ressentent-ils tant d'insécurité en ce qui concerne un examen indépendant? Nous ne demandons pas qu'il soit fait maintenant. Une fois les mesures d'urgence levées, menez un examen indépendant. Il devrait y avoir consentement unanime. Cette mesure devrait simplement être celle qui s'impose. Monsieur le premier ministre, s'il vous plaît, prenez la parole et dites : Oui, nous le ferons.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Vous savez, la situation est véritablement incroyable. Non, je ne suis pas en mesure de parler au nom du premier ministre, mais pourquoi ne vous rejoignez-vous pas au comité du Cabinet sur la COVID-19? Pourquoi ne cessez-vous pas? Pourquoi n'y retournez-vous pas?

Je participe au comité sur la COVID-19 depuis sa création et j'y ai d'abord participé à titre de ministre de la Santé, puis à titre de ministre de la Sécurité publique. Vous avez assisté aux réunions. Vous avez posé de bonnes questions. Vous avez participé. Pourquoi ne continuez-vous pas de le faire? Vous dites maintenant que vous voulez qu'un examen indépendant soit mené. Un examen indépendant? Eh bien, vous étiez dans la salle. Personne n'était plus près de la prise de décision que vous.

Je ne sème pas de calomnies et je ne manifeste ni mesquinerie ni autre chose du genre. Nous sommes une équipe. Joignez-vous à l'équipe. Vous avez quitté l'équipe. Nous constatons qu'une chaise demeure vide, et c'est la vôtre. Revenez si vous le voulez ou faites place et laissez les gens faire leur travail.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, pourquoi n'aurions-nous pas un débat public? Pourquoi n'aurions-nous pas une vraie transparence? Le comité sur la COVID-19 en était un de discussions ; les décisions étaient prises par le premier ministre et le Cabinet. Pourquoi se réunir derrière des portes closes pour parler d'enjeux qui touchent la sécurité et la santé des gens, ainsi que leur famille?

Des membres de plusieurs familles sont décédés des suites de la COVID-19. Cette pandémie touche nos enfants, qui sont infectés par ce virus. Pourquoi ne pas avoir ce débat public ici, à l'Assemblée législative? Pourquoi ne pas avoir une révision indépendante pour voir comment nous pourrions nous améliorer? Oui, nous améliorer, comme gouvernement et comme province. De bonnes choses ont été faites, mais il y a certainement des choses qui peuvent être améliorées. Je ne comprends pas l'attitude du gouvernement. Monsieur le premier ministre, dites oui à une commission indépendante.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Il n'y a absolument aucune raison — et c'est une bonne gestion et une bonne pratique — de procéder à une analyse après action afin d'assurer une amélioration constante. De tels processus sont appelés analyses « après action », car ils sont effectués lorsque des activités qui revêtent un enjeu particulier prennent fin. Ils sont effectués par des personnes du gouvernement qui analysent, examinent les activités et proposent des améliorations.

Vous ne demanderiez pas un processus qui ne sera pas fait au bon moment. Vous demandez une analyse pour laquelle vous ne faites pas confiance aux services publics. Vous voulez une révision indépendante. Je vais vous dire une chose. Il y a eu suffisamment d'études mandatées par le gouvernement qui n'ont abouti à rien. Je ne sais pas ce que vous pourriez faire avec toutes ces études. Vous pourriez vous en servir pour construire un immeuble à 10 étages, car il y en a tellement.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'aimerais clarifier quelques éléments. J'ai une confiance totale dans les services publics. Je ne fais pas confiance aux gens des banquettes ministérielles et à certaines personnes du côté des simples parlementaires. Ce sont les personnes en qui je n'ai pas confiance — honnêtement.

(Exclamations.)

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous pouvez dire tout ce que vous voulez.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : La réalité est... Permettez-moi d'ajouter ceci, Monsieur le président. Il y a d'autres...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : D'autres provinces et régions dans le monde font déjà des révisions indépendantes. Elles les font déjà. La pandémie est toujours en cours, mais elles ont décidé d'en faire. L'Organisation mondiale de la Santé en fait également une.

L'indépendance consiste à s'assurer que les renseignements sont fournis, mais surtout que les recommandations seront totalement indépendantes, objectives et transparentes. Il s'agit de nous assurer que nous pourrions appliquer les recommandations dans l'avenir si une autre pandémie se produit. Il n'y a rien de mal à cela. Monsieur le premier ministre, acceptez qu'une telle révision soit menée. C'est ce qu'il convient de faire.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je sais que le chef de l'opposition cherche à se rattraper du fait qu'il a quitté le comité du Cabinet sur la COVID-19. Il a participé aux discussions jusqu'à... Je pense qu'il a quitté le comité il y a un mois ou deux — peu importe quand —, mais il siégeait au comité lorsque nous avons apporté des changements pour la réouverture. Il était également membre du comité au moment de l'analyse de chaque décision ou recommandation de la Santé publique ou de toutes les analyses qui ont été faites. Des demandes visant à faire appel à davantage d'experts en la matière ont été formulées, ce que nous avons fait. Le chef de l'opposition connaît le processus. Il connaissait, à l'issue de cette réunion, les recommandations.

Je suppose qu'il faudrait compter, si on pouvait compter, tous les changements apportés aux recommandations de la Santé publique pendant que le chef de l'opposition était présent et proposait des recommandations différentes de celles de la Santé publique. Des questions pertinentes étaient posées, et il y avait toujours de nouveaux éléments dont il fallait tenir compte. Il est regrettable qu'il ait démissionné du comité et qu'il n'en fasse plus partie, et ce en plein milieu d'une pandémie. Monsieur le président, ce serait comme si un pompier disait : J'ai beaucoup d'eau, mais je suis fatigué de combattre les incendies.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'écoute le premier ministre et certains autres membres de son gouvernement et je vois qu'ils rient et qu'ils ridiculisent. Nous traversons présentement une période de pandémie. J'ai quitté le comité parce qu'il y avait un abus de pouvoir de la part du gouvernement. Aussi, le comité n'était pas décisionnel. La décision était prise par le premier ministre lui-même et par son Cabinet. C'était cela le mandat, et je l'ai en ma possession tel qu'il a été écrit par le premier ministre. Voilà le mandat de ce comité.

Ce que nous recherchons, c'est la transparence. Nous voulons avoir la discussion ici, en public. Pourquoi se cacher derrière les rideaux ou les portes? Ce sont des enjeux qui



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

touchent la sécurité et la santé des gens. Alors, encore une fois, aujourd'hui, nous posons des questions et nous voulons des réponses. La population veut des réponses. Il y a des éclosions partout.

Monsieur le premier ministre, lorsque les mesures d'urgence seront levées, nous devrions avoir une révision indépendante.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je comprends que le chef de l'opposition, qui ne participe pas à la prise de décision et ainsi de suite, veut remettre en question le processus, mais je demanderais... Le processus était aussi assujéti aux exigences de confidentialité du Cabinet, car nous avons présenté toutes sortes de renseignements afin d'avoir une discussion très productive et factuelle. Il n'aurait pas été convenable de divulguer des renseignements, d'en parler et d'en débattre de nouveau le lendemain, parce que nous avons voulu exposer tous les faits. La responsabilité à cet égard a été confiée à tout le monde, et tout le monde a suivi attentivement les directives.

Je dois dire que, pendant le processus, pendant que le chef de l'opposition siégeait au comité, je parie qu'il ne peut nommer une seule fois où une recommandation de la Santé publique n'a pas été suivie. Oui, des nuances étaient apportées, des débats et des discussions avaient lieu. Ceci fonctionne-t-il? Cela fonctionne-t-il? Je parie — et je ne lui demanderai pas d'enfreindre les règles de confidentialité du Cabinet à cet égard — qu'il ne peut penser à une fois où un changement a été apporté à une recommandation de la Santé publique. Voilà qui en dit long sur le processus décisionnel ou sur la valeur du comité sur la COVID-19 qui nous ont permis de faire face à la pandémie, et nous continuerons à y faire face.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

RECRUTEMENT

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, j'aimerais attirer votre attention sur deux concours de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Le premier est pour le poste d'agronome responsable des arbres fruitiers et des serres d'ornementation. C'est une personne qui travaillera directement avec tous les agriculteurs de partout dans la province. C'est un poste provincial. Le deuxième poste en est un de gestionnaire du développement des ressources humaines au ministère du Développement social, dans la zone de Miramichi. Cette personne sera responsable de faire la gestion du personnel et la résolution



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de conflits ainsi que de fournir de la motivation et de l'accompagnement personnalisé au personnel.

Monsieur le président, la zone de Miramichi sert Rogersville, Baie-Sainte-Anne, Neguac et la communauté francophone de Miramichi. Le premier ministre se dit une personne d'action, mais, suite à ses commentaires disgracieux d'hier, cela m'inquiète, étant donné que ces deux postes ont été affichés comme étant seulement anglophones ; donc, aucune qualification préalable en français n'est requise. Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi les francophones n'ont pas droit à ces services essentiels?

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, je dirais au député d'en face que je crois comprendre que nous avons veillé à ce que quelqu'un occupe le poste en question. Un poste n'allait pas être obligatoirement bilingue, et il faudrait que l'autre poste soit bilingue pour que les services soient fournis convenablement dans les deux langues dans les deux secteurs. J'examinerai la question plus tard, Monsieur, et nous aurons de longues discussions à cet égard. Merci.

[Original]

HORAIRE DE LA CHAMBRE

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : C'est malheureux : On dit quelque chose, mais on voit le contraire, Monsieur le président, quand on regarde les feuilles, et c'est extrêmement inquiétant.

Ma deuxième question concerne l'horaire de la Chambre. Plusieurs assemblées législatives au pays, ainsi que la Chambre des communes, ont un calendrier parlementaire. À la Chambre des communes, les parlementaires connaissent leur horaire d'ici 2023. Nos députés, notre population ainsi que les organismes de la société civile méritent de connaître notre horaire ici, à l'Assemblée législative. Cela pourrait éviter des débâcles dans l'organisation et la gestion du temps, comme nous en voyons présentement.

Monsieur le président, la démocratie doit être au service de notre population. Donc, ma question est pour le leader parlementaire du gouvernement. Quand l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick se dotera-t-elle enfin d'un calendrier parlementaire, étant donné que nous ne savons pas encore quand nous allons revenir en janvier?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Savoie (Saint John-Est, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Je vous remercie beaucoup de la question, Monsieur le président. Il s'agit d'une question qui a été soulevée à divers moments. Il s'agit d'une situation à laquelle nous travaillons. L'horaire continue d'évoluer. Nous aurons des renseignements à présenter en janvier. Il reste une semaine à la session. Il reste encore...

(Exclamations.)

L'hon. M. Savoie (Saint John-Est, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Je suis désolé, de quoi s'agissait-il? Je n'ai pas pu entendre ce qui a été dit.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Continuez.

L'hon. M. Savoie (Saint John-Est, ministre responsable de la Francophonie, PC) : Il nous reste encore du temps pour établir l'horaire et le communiquer aux parlementaires.

Si le député parle d'un calendrier permanent ou en demande un, c'est un autre sujet, un sujet auquel nous travaillons toujours, afin de veiller à ce que les parlementaires aient de la certitude.

À l'époque, c'était très facile pour les parlementaires de faire leur travail. Autrefois, c'était un travail à temps partiel. C'est maintenant devenu un travail à temps plein. Au fur et à mesure que la nature du travail change et évolue, nous veillons à rester à l'affût des changements pour aider les gens. Une députée a récemment eu un bébé. Toutes les pressions qui s'exercent et tout cela font en sorte que l'Assemblée législative doit changer. Nous cherchons à faire en sorte que cela se produise. Cela se produira, mais il faut un peu de temps. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

CANNABIS NB

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, la semaine dernière, le ministre des Finances a déposé un projet de loi visant à introduire des magasins privés de vente au détail dans les activités de vente de Cannabis NB. Le projet de loi 79, intitulé *Loi concernant la vente au détail du cannabis*, présente l'idée principale et les mesures législatives relatives à la diversification des activités des magasins de la société grâce à l'ajout, à l'échelle locale, de magasins de franchise privés sous l'égide de Cannabis NB.

Même si j'aimerais beaucoup mieux voir un projet de loi sur la privatisation totale de Cannabis NB, je crois toutefois que le projet de loi permet aux détaillants du secteur privé

Questions orales

de jouer un rôle. Ma question proprement dite s'adresse au ministre des Finances. Le ministre nous dirait-il combien de permis de détaillants privés seront délivrés au cours de l'année à venir? De plus, comment ces permis seront-ils répartis dans la province?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, par votre entremise, je remercie le député d'en face de la question. Les permis seront répartis dans la province dans le cadre d'un processus d'appel d'offres. Nous lancerons un appel d'offres. Je m'attends à ce que le tout ait lieu à la fin du printemps ou au début de l'été ; c'est à ce moment que nous aurons tous les détails sur la façon dont fonctionnera le processus d'appel d'offres et les exigences pour chacun des magasins. Afin de protéger le public et de contribuer à la répression du marché illicite, ils devront être des magasins autonomes. Vous êtes au courant de tout cela, Monsieur le député. En tout cas, le tout fera l'objet d'un appel d'offres. Les règles seront publiées à la fin du printemps ou au début de l'été.

PRIX DE L'ESSENCE

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Monsieur le président, au cours des dernières semaines, nous avons vu le prix de l'essence chuter considérablement à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. Dans ces provinces, l'essence coûte de 10 ¢ à 15 ¢ de moins qu'au Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick est durement touché. Les contribuables sont très généreux à l'égard de la raffinerie de pétrole de Saint John. Nous sommes imposés au maximum. Le coût de la vie a doublé au cours de la dernière année. Les personnes âgées éprouvent des difficultés et ont du mal à survivre, et la famille moyenne peine à joindre les deux bouts. Les prix élevés en question ne sont qu'une autre difficulté touchant les gens du Nouveau-Brunswick. Il est triste que des gens n'aient pas les moyens de se rendre au travail.

Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer pourquoi l'essence nous coûte toujours aussi cher au Nouveau-Brunswick et de nous dire quand les prix baisseront et s'harmoniseront avec les prix dans le reste des provinces de l'Atlantique?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je tiens à remercier la députée de la question. Il s'agit d'un sujet qui a été soulevé dans diverses circonscriptions et qui a abouti sur notre bureau dernièrement.

En fait, le cadre réglementaire qui sert à fixer les prix en question est indépendant du gouvernement. En raison des demandes de renseignements qui ont été présentées, nous avons, au sein de mon ministère, communiqué avec les responsables et demandé une description et une explication complètes du processus réglementaire. Selon moi, il s'agirait d'une bonne occasion — et pas seulement en ce moment en raison de la fluctuation des prix

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

— de renseigner la population de la province pour qu'elle comprenne le cadre réglementaire et la façon dont les prix sont fixés. Nous attendons avec impatience de recevoir une réponse à notre demande.

J'encourage la députée et tous les autres parlementaires à poser des questions à ce sujet. Je ferai un suivi auprès de la députée une fois que nous aurons reçu une description détaillée du cadre réglementaire et de la structure des prix. Merci, Monsieur le président.

[Original]

CORONAVIRUS

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, parlons du plan conservateur. Vendredi dernier, la ministre de la Santé a fait une annonce afin d'établir de nouvelles règles pour la période hivernale. Quand les journalistes ont essayé de savoir quels seront les éléments déclencheurs afin que de nouvelles mesures soient prises, il a été impossible de le savoir clairement. Je me souviens que le gouvernement conservateur était pas mal plus rapide à agir pour pas mal moins de cas au cours des 18 derniers mois.

Le premier ministre peut-il être transparent et permettre que la population puisse savoir spécifiquement quels sont les éléments déclencheurs? Le temps des Fêtes arrive, et la population est dans l'inconnu, à part de se faire dire de regarder sur le site Web du gouvernement. Combien de temps devons-nous attendre avant que le premier ministre laisse parler les experts?

[Traduction]

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je suis reconnaissante au député d'en face de sa question. Je ne sais trop de quoi il veut parler pour ce qui est de permettre aux experts de prendre la parole, car nous parlons aux experts de façon suivie tous les jours. En fait, il y a Santé publique, l'équipe d'épidémiologie et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Nous travaillons tous ensemble aux plans que nous avons présentés à la population.

Le plan pour l'hiver définit effectivement des éléments déclencheurs. Santé publique fera une évaluation si elle constate que le nombre de cas est extrêmement élevé dans une région et que le taux de positivité dépasse le seuil de 10 %, je crois, au sein de la population et parmi les tests effectués. Santé publique tient aussi compte de beaucoup d'autres facteurs. Dès le début de la pandémie de COVID-19, la situation n'a jamais, au grand jamais, été évidente ; il incombe donc à Santé publique de nous présenter les mesures en question. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, quand je parle de laisser parler les experts, je parle d'éviter que le premier ministre parle de ventilation et de ventilateurs. Je veux éviter qu'il parle de choses qu'il ne comprend pas. Je parle de laisser parler les experts et je pense que la ministre de la Santé n'a pas compris cet aspect elle non plus.

Monsieur le président, parlons encore du plan. Je ne sais pas si le gouvernement est au courant que c'est l'hiver et que ce sera encore le cas au cours des prochains mois. Mercredi dernier, des personnes âgées qui avaient un rendez-vous pour leur vaccin ont dû attendre plus d'une heure afin de pouvoir entrer pour recevoir leur vaccin. Monsieur le président, c'était une heure à -15 °C. À -15 °C, c'est complètement inacceptable de laisser les gens dehors. C'est tellement froid que des gens ont décidé de quitter les lieux et de ne pas recevoir leur troisième dose.

Monsieur le président, nous traversons cette pandémie depuis combien de mois? Personne n'a réalisé que c'est l'hiver à un moment donné au Nouveau-Brunswick. Qui contrôle le bateau? Le bateau est à la dérive ; où est le capitaine?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, les professionnels de la Santé publique et les professionnels qui travaillent au sein de nos RRS et qui organisent nos séances de vaccination s'efforcent d'établir des plans pour tous les scénarios possibles. Nous avons augmenté le nombre de séances de vaccination — augmenté le nombre de séances de vaccination. Nous avons ajouté 8 500 rendez-vous additionnels pour la dose de rappel. Des enfants ont reçu leur vaccin, si bien que 23 % de ce groupe d'âge est maintenant vacciné. Environ 63 200 doses de rappel ont déjà été administrées.

Monsieur le président, les équipes travaillent. Savez-vous quoi? Nous n'aimons pas qu'une telle situation se soit produite. Si une telle situation s'est produite, nous l'examinerons. Nous saisisons nos partenaires des RRS de la question pour voir ce que nous pouvons faire pour les aider et les appuyer davantage. Toutefois, Monsieur le président, personne — personne — ne prend des mesures, comme l'a suggéré le député d'en face, pour essayer d'incommoder les gens. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

